

GAC – LETTRE AURA N°1

« PRECISION SUR LE MODE DE SÉLECTION EN CATÉGORIE NBTC POUR LES CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL A COGNAC LES 6 ET 7 JUIN 2026 »

Rappel :

- La compétition sélective régionale est ouverte uniquement aux unités de la filière Nationale B TC qui auront participé à la compétition interdépartementale de leur territoire (IDO/IDE).
- La sélective régionale est la seule compétition pour la filière National B TC, permettant de sélectionner aux Championnats de France.
- Les quotas de sélection par catégorie sont donnés par la CNS Gac et seront diffusés à l'issue des engagements nominatifs.

Modalités de sélection en NBTC :

- La sélective régionale aura lieu à Bellerive sur Allier les 4 et 5 avril.
- **Pour se sélectionner, les unités doivent réaliser le minima de point qui est de 20 pts.**
- Toutes les unités des catégories NBTC passeront 2 fois.
- Les unités auront la possibilité de présenter des mouvements de composition différente, à condition de remettre les cartes de compétition lors de la réunion de juge et de les nommer passage 1 et passage 2.
- A l'issue de ces 2 passages lors de cette sélective Régionale, la meilleure note de chaque unité sera retenue pour établir le classement final.
- C'est à l'issue de ce classement final que sera appliqué les quotas attribués pour chaque catégorie.
- Les unités classées à la première place des catégories duos féminins, duos masculins et mixtes, trio féminins et quatuor féminins, masculins et mixtes de chaque sélective régionale, ayant satisfait aux minimas de points, sont qualifiées pour le Championnat de France. Les autres places sont attribuées au prorata du nombre d'unités engagées par région et par catégorie, dans la limite de 24 unités (hors clubs d'Outre-Mer) cf lettre FFGYM 2025/2026
- A l'issue des épreuves qualificatives régionales, la CNS GAC procédera aux ajustements nécessaires pour réattribuer les places non utilisées par les régions (minimas non atteints, refus de participation...) et publiera la liste des unités qualifiées. cf lettre FFGYM 2025/2026

La commission Technique Régionale GAC

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique

Siège social : 10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

Accueil & adresse postale : Maison régionale des sports - 68, avenue Tony Garnier - CS 21001 - 69304 LYON cedex 07

+33 (0) 4 78 00 88 85 | contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr | auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr